



FICHE OUTIL: TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES
GAZON SYNTHÉTIQUE : DÉFINITION

▶ QUELLE DÉFINITION ?

Un revêtement en gazon synthétique comprend, en tout ou partie, selon les procédés, une couche d'absorption des chocs (voire d'amortissement), le gazon synthétique, les matériaux de remplissage.

Les revêtements intégrant des graminées vivantes et nécessitant une tonte, ne seront pas considérés comme des gazons synthétiques.

Une touffe est constituée de fils, eux-mêmes composés d'un ou plusieurs brins (ou filaments), identiques ou différents, droits ou frisés, réunis ensemble pour former une touffe. L'ensemble des touffes constitue le « velours » du gazon. Le haut de ces touffes est la partie visible qui se présente comme des lés de gazon.

La couverture du terrain résulte de l'assemblage de lés de gazon synthétique, par collage sur bandes de pontage ou par couture.

▶ LES DIFFÉRENTS PRODUITS DE GAZONS SYNTHÉTIQUES

Certains gazons synthétiques ne comportent pas de matériaux de remplissage. La densité et la composition des touffes ne rendent pas nécessaire la mise en place d'un remplissage.

La plupart des gazons synthétiques comportent, des matériaux de remplissage et le plus souvent des matériaux de lestage et de stabilisation du revêtement. Ceux-ci sont constitués de sable ainsi que de matériaux de souplesse et d'absorption de chocs.

Les matériaux de remplissage qui contribuent à l'obtention des performances du revêtement, se distinguent par la nature des produits utilisés :

- Type élastomère : Polymères présentant des propriétés «élastiques » tels que :
 - SBR (Styrène-Butadiène Rubber) et NR (Natural Rubber) issus le plus souvent du recyclage des pneumatiques (PNUR), encapsulés (recouverts de peinture) ou non
 - Thermoplastiques comme les TPE (Thermoplastique Elastomère)
 - EPDM (Terpolymère éthylène-propylène-diène)

- Type minéral : substances inorganiques, granulaires constitués de sable ronds.
- Type végétal : matériaux issus du règne végétal
- Type mixte : mélanges des différentes charges citées ci-dessus (minéral, végétal, élastomère).

Les classements SYE et sy ne correspondent pas à une nature différente du revêtement et/ou des matériaux de remplissage mais prennent en compte des plages différentes de résultats d'essais.

▶ QUELLE ÉPAISSEUR ?

Le règlement des terrains et installations sportives de la FFF ne prévoit aucune prescription sur l'épaisseur du gazon synthétique ou sur la longueur des fils.

Seules les exigences de performance sportives, de sécurité et de durabilité sont précisées dans le Règlement des Terrains et Installations Sportives - Édition 2014 (art 1.1.5).

▶ COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Un terrain en gazon synthétique peut, par nature, être utilisé par (presque) tous les temps et de manière intensive.

La polyvalence avec le rugby est possible en respectant les impératifs des deux disciplines.

La polyvalence avec le hockey sur gazon est plus problématique car les pratiques sont différents et les qualités du revêtement polyvalent seront alignées sur le plus petit dénominateur commun. Ceci risque de peu satisfaire les pratiquants des deux sports.

D'autres polyvalences sont possibles mais la multiplication des tracés constitue une source d'augmentation des points de «fatigues», d'usure du revêtement.



QUELLES CHAUSSURES ?

La FFF rappelle qu'il n'existe pas d'interdiction d'utilisation pour certains types de chaussures.

Les fabricants se sont adaptés aux évolutions des constitutions des terrains. L'utilisation des chaussures à crampons vissés alu peut se révéler contre-performante sur un gazon synthétique. L'offre de chaussures est aujourd'hui très diversifiée, à crampons moulés, à multi crampons ...

TRACÉS MULTIPLES

Les tracés sur les gazons synthétiques s'effectuent par découpe, incrustation de bande de couleur (blanche, recommandée bleue pour le football à 8) par collage sur bande de pontage.

Les tracés multiples permanents sont définis par l'article 1.1.6 du Règlement, du niveau Foot À 11 au niveau 3 inclus.

Le tuftage (inclusion) des lignes de jeu (touche, but) sur les lés en usine diminue le nombre de collages. Les tracés provisoires sont également possibles avec de la peinture comme pour les pelouses naturelles. Il est nécessaire de consulter l'entreprise constructrice avant tout tracé peinture pour vérifier la compatibilité avec les constituants du revêtement.

RÉFÉRENCES NORMATIVES

Les gazons synthétiques sont réalisés en référence à deux normes :

- Une norme française qui définit les conditions de réalisation des terrains de grands jeux en gazon synthétique : NF P 90-112 - février 2008 (en cours de révision en 2015)
- Une norme européenne qui définit les spécifications relatives aux surfaces en gazon synthétique destinées à la pratique du football, du hockey ou du tennis, aux entraînements de rugby, ou à un usage multi-sports : NF EN 15330-1 - octobre 2013

Cette fiche est informative. Elle ne substitue en aucun cas aux réglementations en vigueur.



POUR ALLER PLUS LOIN...

- ▶ FIFA :
<http://quality.fifa.com/fr/Gazon-artificiel/En-savoir-plus/Quest-ce-que-le-gazon-artificiel/>
- ▶ FEDAIRSPORT :
<http://www.fedairsport.com/>
- ▶ European Synthetic Turf Organisation (ESTO) :
<http://www.theesto.com/>